

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 AVRIL 2025

Membres du Conseil Municipal présents :

Mme Maria TREFCON	Mme Sophie PIOLE	M. Michel MARCHAND
M. Philippe PETIT	M. Cédric CAGNARD	Mme Yvette CARTON
Mme Marie-Christine MISSIAEN	M. Bernard MICHALAK	M. Bruno DESANDERE
M. Jean-Marie THIBAUT	M. Gérard MOERMAN	Mme Anne CALVARIN-POTTIER

Excusés :

Mme Marie-Laure DELATTRE	Mme Nicole DUMONT	M. Louis GUERRA
M. Bernard ROBIDA	Mme Céline COLLET	M. Frédéric DOMON

Absent :

M. Michel THIEFAINE

Secrétariat : M.Philippe PETIT

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

Mme Pauline DUFLOS	M. Florent GIGOT	M. Claude POMPEY
Mme Elisabeth DECOCK	Mme Josette CUVILLIER	M. Jacques LEROY
M. Michel GRATENOIS		

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 22 avril 2025 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 14 avril 2025 aux membres du conseil et au courrier Picard avec une parution. (mardi 15 et lundi 21 avril)

Mme le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour. La demande est acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE

M. Louis GUERRA donne pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Bernard ROBIDA donne pouvoir à M. Bruno DESANDERE
Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Christine MISSIAEN
Mme Marie-Laure DELATTRE donne pouvoir à M. Bernard MICHALAK
Mme Céline COLLET donne pouvoir à Mme Maria TREFCON

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

3. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 25 FÉVRIER 2025

Aucune remarque n'est faite

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATIONS

4.1 Approbation du compte de Gestion et du compte Administratif 2024

M. PETIT présente le compte de gestion et administratif

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT / DEFICIT
Fonctionnement	910 764,18 €	781 141,48 €	129 622,70 €
Investissement	103 635,82 €	313 984,38 €	- 210 348,56 €

Mme le maire quitte la séance pour le vote du compte administratif

Adopté à l'unanimité.

4.2 Affectation du résultat 2024

M. PETIT présente les résultats d'affectation, en section fonctionnement et investissement, qui seront repris dans le budget 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Solde des restes à réaliser 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	371 207,15 €		-210 348,56 €	312 589,74 €	-151 731,15 €
Fonctionnement	459 592,60 €		129 622,70 €		589 215,30 €
Total	830 799,75 €	0,00 €	-80 725,86 €	312 589,74 €	437 484,15 €

Adopté à l'unanimité

4.3 Fiscalité directe locale 2025

Mme le Maire présente le tableau des taxes et propose aux membres du conseil de conserver les mêmes taux appliqués depuis le début du mandat

Taxe foncière sur propriétés bâties	46,20 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	36,33 %
Taxe d'habitation	9,91 %

M. DESANDERE demande quels sont les taux des communes dans la catégorie de Dreuil sur la métropole. Mme le Maire ne les connaît pas mais propose de faire une recherche et de les communiquer aux conseillers.

Adopté à l'unanimité

4.4 Budget primitif

M. PETIT présente le budget qui a été examiné par la commission finance du 08 avril.

Mme le Maire précise que les dotations forfaitaires de l'état sont en baisse et cela représente, par exemple pour la dotation forfaitaire des communes (art.74111) depuis une dizaine d'années, une baisse cumulée d'environ 71 000 €.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	1 297 803,02 €	1 297 803,02 €
Investissement	333 460,00 €	333 460,00 €

Adopté à l'unanimité

4.5 Subventions des associations

Mme le Maire présente le tableau des subventions demandées par les associations ayant rendu un dossier complet. Après discussion du conseil, il est décidé d'attribuer les montants suivants aux différentes associations :

ADAPEI – Papillons Blancs	300 €	Football Dreuillois	1 030 €
Aînés de Dreuil	500 €	Souvenir Français	300 €
Association des Parents d'Elèves	500 €	Dreuil Animation	11 000 €
Chés Amis de l'Gêne	500 €	Marylou et Léo	1 000 €

A ceci s'ajoute une participation forfaitaire de 150 € pour les associations qui participeront à la fête des associations au mois de juin

Adopté à l'unanimité

4.6 Subventions projets (parking rue de l'Épinette – Chemin d'accès cimetière – achat d'une balayeuse

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer des demandes de subventions auprès des différents organismes (Etat, Département, Région, agence de l'eau...) pour les projets suivants :

- Création de places de parking rue de l'Épinette
- Chemin d'accès PMR au sein du cimetière
- Achat d'une balayeuse (nettoyage des caniveaux)

Adopté à l'unanimité

4.7 Dépôt du permis de démolir

M. PETIT explique que cette délibération impose de déposer une demande en mairie pour la démolition d'un bien. Cette délibération n'ayant jamais été prise (mais est prévue dans le nouveau PLU qui sera validé avant la fin de l'année), la commune souhaite garder le pouvoir de décision pour toutes démolitions sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

4.8 Convention CDG80 « mission temporaire »

Mme le Maire explique que cette délibération permet à la commune d'avoir une mise à disposition de personnel par le CDG80 en cas d'arrêt de longue maladie de nos agents, de missions temporaires ou de nécessité pour la commune. Cette convention est valable 3 ans.

Adopté à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 Tirage au sort « jurés d'assises

Mme le Maire informe que la commune doit tirer au sort un(e) administré(e) pour figurer sur la liste des jurés d'assises. Ce tirage pouvant s'effectuer de manière dématérialiser par le logiciel, il a été effectué ce jour par Mme CHAPOUX (secrétaire de mairie) en présence de M. PETIT (Adjoint au Maire) :

M. Alexis REMY 40 rue du Mont Pré
Un courrier d'information lui sera envoyé

5.2 Droit de préemption

Un immeuble sis 14 avenue Pierre et Marie Curie
Un immeuble sis 2 rue du Mont Pré
Un immeuble sis 218, av Louis Pasteur
Un immeuble sis 13 avenue Jules Ferry
Un immeuble sis 36 avenue Pierre et Marie Curie

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

6. RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

M. PETIT :

- **City stade** : la structure et le grillage sont installés. Les peintures seront faites prochainement en fonction des conditions météo.

- **PLU** : tous les documents ont été envoyés aux services publics associés, une réunion aura lieu au mois de Juin avec le CDPENAF et la validation définitive est prévue avant la fin de l'année.
- **Les 4 jours de Dunkerque** : une étape est prévue sur Amiens le mercredi 14 mai avec un passage sur Dreuil, Saveuse et route d'Abbeville pour 2 passages. La circulation sera interdite de 14h30 jusqu'à 18h00 et le stationnement interdit sur les rues concernées. Une information complémentaire sera diffusée dès que nous aurons tous les éléments définitifs.
Nous sommes à la recherche de signaleurs disponibles. Le propriétaire de la parcelle anciennement « Brousse » autorise le stationnement sur son parking de 07h30 à 18H le jour de la course.

Mme MISSIAEN :

- **Banque alimentaire** : suite au passage de la course des 4 jours de Dunkerque, la distribution de la banque alimentaire prévue le mercredi 14 mai est reportée au jeudi 15 mai.
- **Maisons fleuries** : inscriptions jusqu'au 07 mai avec un passage du jury mi-mai car la floraison sera précoce.

M. THIBAUT :

- **Rue de l'épinette** : le parking drainant sera fait à l'entrée de la rue ainsi que les parterres de la rue sur les trottoirs afin de favoriser le stationnement et l'entretien.
- **Travaux d'aménagement du carré de la mairie** : nous avons eu rdv avec l'architecte qui nous a fait une proposition d'aménagement qui sera présentée prochainement à la commission bâtiments communaux.

7. QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. MOERMAN signale le mauvais fonctionnement du portillon du cimetière.

Mme MISSIAEN va contacter la société pour qu'elle vienne régler.

M. MICHALAK demande si le mur à l'intérieur du cimetière sera repeint ?

*Mme MISSIAEN précise que l'idée a été émise et la décision sera prise quand la haie aura un peu poussée.
Mme le Maire précise que d'autres aménagements vont être installés au cimetière : bancs, poubelles, fontaine à eau non-gélive, ossuaire...*

M. MICHALAK demande quand va être installé le sens unique au Mont Pré ainsi que l'interdiction de stationner avenue Jules ferry au niveau de l'immeuble ?

M. PETIT précise que le sens unique sera fait avant cet été ainsi que le stationnement devant l'immeuble pour permettre la sortie du lotissement. Concernant le stationnement devant la parcelle « la pointe » le stationnement sera revu quand la retrocession de la voirie sera effective.

M. MICHALAK demande le devenir du cabanon en bois à l'entrée du city stade ?

M. PETIT précise qu'il est prévu de le démonter mais comme il y a un tableau électrique à l'intérieur, la FDE a été contactée afin d'installer un coffret électrique propre ce qui libèrera la place du cabanon pour faire un range vélos pour les utilisateurs du city stade.

M. MOERMAN demande si la rue Pierre et Marie Curie peut-être limitée à 30 km/h car beaucoup de gens circulent sur cet axe pour aller vers Saveuse ?

M. PETIT répond que ce sujet pourra être évoqué, ainsi qu'un aménagement rue Jean Jaurès afin de limiter la vitesse, lors de la prochaine commission voirie.

8. QUESTIONS DES AUDITEURS

M. PETIT fait lecture de la question de M. ISAMBART :

Bonjour à tous,

j'ai envoyé un mail à M. PETIT, je n'ai pas eu de réponse, je profite de ce conseil pour vous indiquer le mail que je lui ai adressé :

Bonjour M. PETIT,

Je viens de prendre connaissance de votre réponse à ma question posée lors du conseil du mois de novembre 2024 (voir ci-dessous)

"M. Petit réexplique à nouveau qu'il s'agit d'une zone 30 avec ses aménagements et que c'est une voie métropolitaine. Une étude de vitesse a été faite sans faire remonter de véritables excès de vitesse. L'action envisagée est d'utiliser un des deux radars mobiles de la commune et de faire des relevés sur cette zone sur quelques mois"

Où pouvons-nous prendre connaissance du résultat et du procédé utilisés pour l'étude de vitesse faite sur l'avenue Victor Hugo ?

A quel moment pensez-vous installer un des deux radars mobiles sur cette avenue ?

Merci d'avance pour votre réponse

Réponse :

M. PETIT précise qu'il a été destinataire d'un mail la semaine dernière, qu'il n'avait pas encore répondu car il était dans la préparation du budget.

Afin de répondre au mieux à ce courrier, M. PETIT précise que la rue Victor Hugo étant une voie métropolitaine, les relevés de vitesse ont été effectués par les services d'Amiens Métropole et ces données avaient été communiquées puisque M. ISAMBART les avaient lui-même critiquées à l'époque par courrier.

Concernant la demande de pose d'un des deux radars mobiles de la commune sur cette voie, M. PETIT demande l'avis au conseil municipal.

Les conseillers font les remarques suivantes :

- la rue Victor Hugo n'est pas un axe accidentogène et cette rue est la mieux aménagée de la commune pour inciter à réduire la vitesse (indications 30, parterre béton imposant alterné de chaque côté...

Les membres du conseil présents refusent de déplacer les radars mobiles sur cette axe, considérant que le nombre de véhicules et les risques sont plus importants sur l'axe rue Octavie Duchellier et avenue Louis Pasteur.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 22^h15.